

Formation modulaire MONT 15 (*)

Fiche programme établie suivant la norme X 50-760

() Formation modulaire préparant à l'obtention du titre professionnel MREAS (niveau 3).*

MONTEUR DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES AÉRO-SOUTERRAINS (MREAS)

Information générale

Introduction : La formation proposée est organisée en 6 modules (voir programme ci-après) et tient compte du référentiel du **Titre Professionnel MREAS** auquel elle prépare [Arrêté du 25/06/2021 (modifiant l'arrêté du 16/07/2015 modifié) dont l'arrêté de spécialité est paru au JO le 30/06/2021 et prenant effet le 01/09/2021].

Présentation du Titre Professionnel :

Afin de répondre aux attentes des marchés et des entreprises, la révision en 2021 du titre professionnel prend en compte les évolutions de la réglementation sur la sécurité électrique et les travaux sous tension sur les ouvrages de distribution d'énergie électrique.

Dans sa majeure partie, le titre conserve sa structure actuelle avec un découpage en 3 activités. Toutefois des évolutions mineures impactent l'exercice de l'emploi et par conséquent, apportent des évolutions sur les compétences. Désormais 11 compétences composent le titre professionnel. Cette configuration est plus conforme aux besoins de l'emploi.

Activités-type et compétences professionnelles :

Les activités-type et leurs compétences associées sont :

- I. Installer des réseaux électriques du domaine haute tension A et raccorder des émergences (HTA) :
 - 1) Déposer un réseau électrique aérien du domaine haute tension A (HTA),
 - 2) Installer ou modifier un réseau électrique aérien du domaine haute tension A (HTA),
 - 3) Installer des liaisons aéro-souterraines du domaine haute tension A et raccorder les émergences extérieures,
 - 4) Travailler à proximité des réseaux aériens et souterrains.
- II. Installer des réseaux électriques basse tension et réaliser des branchements aux abonnés,
 - 5) Installer ou modifier un réseau électrique aérien basse tension,
 - 6) Réaliser des branchements d'abonnés au réseau électrique aérien basse tension,
 - 7) Confectionner des liaisons aéro-souterraines du réseau basse tension et raccorder des émergences,
 - 8) Réaliser des branchements d'abonnés au réseau électrique souterrain basse tension,
 - 4) Travailler à proximité des réseaux aériens et souterrains.
- III. Installer et entretenir des réseaux d'éclairage public basse tension.
 - 9) Installer ou modifier un réseau d'éclairage public aérien basse tension,
 - 10) Installer un réseau d'éclairage public souterrain basse tension
 - 11) Entretien et rénover un réseau d'éclairage public basse tension
 - 4) Travailler à proximité des réseaux aériens et souterrains.

Cette formation peut être dispensée dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation voire d'un PTP.



L'accès au Titre peut être de 3 ordres :

- l'accès direct au Titre Professionnel par la voie :
 - de la VAE - « Validation des Acquis de l'Expérience »,
 - du parcours continu de formation ;
- l'accès au Titre Professionnel par la voie :
 - du parcours progressif de formation ou par capitalisation de Certificats de Compétences Professionnelles constitutifs du titre visé.



o **Parcours continu de formation :**

La formation MONT 15 est réalisée suivant ce parcours.

Celui-ci est composé de périodes de formation suivant 6 modules (représentant les 3 activités-type du référentiel).

Des évaluations sont réalisées tout au long du parcours continu de formation, lui-même clôturé par une évaluation finale.

Celle-ci est constituée :

- d'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s),
- du dossier professionnel (DP),
- des résultats des évaluations passées en cours de formation (cette rubrique ne concerne pas les candidats par VAE),
- d'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé.

Le candidat n'ayant pas obtenu le Titre pourra se voir accorder par le jury du Titre un ou plusieurs CCP (Certificat de Compétences Professionnelles) pour les Activités-type associées.

- o **Parcours progressif de formation ou capitalisation de Certificats de Compétences Professionnelles :**
Parcours d'accès progressif au titre par capitalisation de certificats de compétences professionnelles. Le jury évalue les compétences lors d'un entretien final sur la base des CCP obtenus et du DP présenté par le candidat dans les conditions prévues à l'article 6 chapitre II de l'arrêté du 22/12/2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi.
- o **Parcours par VAE :** Accès au titre par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
Suite à l'arrêté du 22/12/2015 : Établissement d'un dossier de recevabilité par le candidat. Si le dossier est recevable le candidat passe directement devant le jury : pour l'évaluation d'une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée « épreuve de synthèse », pour l'évaluation du « dossier professionnel » et pour un entretien final avec ce dernier.



FORMATION MREAS « MONT 15 »

Objectif général :

Réaliser l'ensemble des opérations de construction et de raccordement des réseaux souterrains et aériens des domaines HTA, BT et EP.

Acquérir les compétences requises.

Public concerné :

Tout personnel d'exécution niveau 3 (débutant ou ayant déjà une expérience en matière de construction des réseaux d'énergie).

Prérequis :

Avoir le niveau CAP ou BEP en électrotechnique (souhaité).

Avoir plus de 18 ans.

Être reconnu apte par le médecin du travail aux travaux en hauteur, aux travaux sous tension BT (pour les modules concernés) et à la conduite de PEMP (Catégorie 1B).

Durée :

Voir annexe : « Calendrier et Organisation des Modules ».

Lieu :

FORMAPELEC – Chemin des Palisses – 63430 PONT-DU-CHÂTEAU.

Renseignements et inscription : Contacter FORMAPELEC Pont-du-Château au 04 73 83 78 60 ou plongeon@formapelec.fr

PROGRAMME DE LA FORMATION MREAS EN CENTRE

PARCOURS DE FORMATION CONTINUE

Module 1 (Activité-type 1)	Stage MONT 15.1	Réseaux aériens du domaine Haute Tension A
	Ce module comporte, en particulier, la formation aux règles de sécurité lors de travaux d'ordre électrique, de travaux en hauteur sur supports bois et béton ainsi que la technologie et les travaux pratiques sur réseaux aériens HTA.	
Module 2 (Activité-type 2)	Stage MONT 15.2	Réseaux électriques aériens et branchements BT hors tension
	Ce module comporte la technologie et les règles de construction des réseaux et branchements d'abonné aériens et souterrains hors tension, la confection des liaisons aéro-souterraines du réseau basse tension et le raccordement des émergences, et le travail à proximité des réseaux aériens et aéro-souterrains visant l'obtention de l'Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux (AIPR) Catégorie « Opérateur ».	
Module 3 (Activité-type 2)	Stage MONT 15.3	CACES PEMP et Travaux Sous Tension
	Ce module comporte la formation initiale à la conduite d'une plateforme élévatrice mobile de personne « PEMP (cat.1B) » avec présentation à l'évaluation en vue de l'obtention du CACES de la catégorie concernée selon la R 386 ; inclut, également, les formations TST : (code d'agrément du Comité TST des formations : « BASE » (module de base), « AER » (Aérien de Distribution Publique + Branchement Aérien et Aéro-Souterrain + Éclairage Public), et « EME » (Émergence) en vue de l'habilitation T selon l'UTE C 18-510-1.	
Module 4 (Activité-type 3)	Stage MONT 15.4	Éclairage public
	Ce module comporte la technologie et les règles de construction des réseaux d'éclairage public, la construction, le raccordement de l'appareillage, l'entretien, la vérification et le dépannage de ce type d'ouvrage et d'installation.	
Module 5 (Activités-type 1, 2 et 3)	Stage MONT 15.5	SST - Révision
	Ce module comporte la formation de Sauveteur Secouriste du Travail « SST » et la révision théorique et pratique en vue de l'examen du titre professionnel de MREAS.	
Module 6	Stage MONT 15.6	Épreuve d'évaluation et synthèse de stage
	<ul style="list-style-type: none"> • Épreuve finale en vue de l'accès au titre professionnel de Monteur de Réseaux Électriques Aéro-Souterrains. • Synthèse de stage. 	

NOTE : Les formations « SST » (Sauveteur Secouriste du Travail) et « TRH 20 » (Travaux en hauteur sur poteaux bois et béton) sont dispensées en sus du programme officiel à l'initiative de FORMAPELEC.